

# Info Château-Chalon



Photo : Patrick Nicod

**EDITO :** Comme les autres étés, le conseil municipal a proposé une assemblée générale qui a rassemblé une cinquantaine de participants et qui aura permis d'aborder seulement quelques sujets. Cela n'empêchera pas notre bulletin de conserver un rythme qui s'articule et s'adapte à l'actualité et à l'activité au sein de notre commune. Devenu presque mensuel, voici le numéro 37 ! Ch. V.

## Au sommaire :

**UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, PARTICULIÈRE...**

**LE STATIONNEMENT - LE DEVENIR DU CIMETIÈRE**

**URBANISME ET IDENTIFICATION DES RUES**

**JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE**

**« Y'A PLUS RIEN ! »**

**40 ANS APRÈS...**

**FERMETURE DE LA MAIRIE 3 AU 20 OCTOBRE**

**RAPPEL (PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTORISATION DE TRAVAUX) :**

## Bulletin municipal n°37 septembre 2011

Directeur de la publication : Christian Guillaume

Mise en page : Patrick Nicod

IPNS (imprimé par nos soins)

Bulletin municipal n°37 publié en septembre 2011



## **UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, PARTICULIÈRE...**

En partant du principe que l'effort de communication réalisé par l'équipe municipale permettait de transmettre chaque mois l'essentiel des informations, nous avons opté pour une réunion annuelle qui faciliterait l'expression des participants.

En fait, le débat s'est limité à quelques sujets et une minorité des personnes présentes se sont exprimées. La porte des WC publics qui reste ouverte, le devenir du cimetière, la question du stationnement ont été abordées, quelquefois de façon surprenante...

## **LE STATIONNEMENT**

Le problème est récurrent et pourtant il devient difficile de proposer une solution qui convienne à tous. Ce sujet a provoqué des réactions très diverses.

C'est ainsi que plusieurs personnes ont proposé de faire respecter les arrêtés municipaux en faisant appel à la gendarmerie qui verbaliserait.

De nombreuses propositions ont été évoquées comme par exemple, la mise en place d'un sens unique surtout pendant l'été, la réservation de certains parkings pour les habitants du village qui n'ont pas de garage et habitent dans des rues étroites, la délimitation de quelques places de parking bien identifiées, sans oublier la création d'un nouveau parking ou l'agrandissement de l'existant...

Enfin, certains considèrent qu'il n'y a pas de réels problèmes de stationnement dans notre village et qu'il n'est peut-être pas urgent de gérer cette question.

## **LE DEVENIR DU CIMETIÈRE**

Le maire a évoqué la réflexion du conseil municipal sur ce sujet débouchant sur un projet en début de gestation. Ce dernier constate le nombre de tombes en déshérence, l'absence d'entretien dans certaines parties du cimetière ainsi que l'inexistence de réglementation au sein de ce lieu à préserver. Cette situation réduit le nombre d'emplacements disponibles et laisse le champ libre à des initiatives peu compatibles avec le site patrimonial de Château-Chalon.

Le maire s'est penché sur la nouvelle réglementation concernant la gestion des cimetières. Au regard de ces textes il avait proposé au conseil municipal de prévoir la construction d'un ossuaire, d'un columbarium et d'un petit jardin du souvenir. Ce projet serait

accompagné d'un règlement du cimetière qui permettrait de mieux gérer l'espace existant tout en préservant son cadre et son ambiance.

Il semble que ces propositions ont donné lieu à des remarques inattendues qui n'encouragent guère à tenter de résoudre ce qui deviendra rapidement un problème pour l'avenir.

### **URBANISME ET IDENTIFICATION DES RUES**

Aucune question n'a été soulevée sur ce sujet malgré les difficultés qui se multiplient et les dossiers qui sont de plus en plus difficiles à gérer dans la durée.

En conséquence, les plaques de rue manquantes à ce jour seront installées dans les mois qui viennent et ensuite les plaques numérotées des maisons seront fournies par la commune, ceci afin de préserver l'homogénéité de la signalétique.

### **JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE**

Les journées du patrimoine ont connu un succès raisonnable puisque près de 300 personnes ont profité des visites et animations proposées par le musée de l'École d'Autrefois.

Une trentaine de personnes ont en outre profité de la visite du village « Regard croisé du visiteur à l'habitant » organisée par l'ASPECC.

### **« Y'A PLUS RIEN »**

C'est là une des expressions entendues cet été par des résidents de Château-Chalon évoquant sans doute l'animation du bourg.

Certes les animations de grande ampleur ne sont plus au programme faute de combattants mais sait-on que les activités n'ont pas manqué offrant durant cet été un programme qui, bien qu'allégé, n'a pas rencontré pour autant l'intérêt des habitants. Ce fut notamment le cas pour le concert de la fête patronale où trop peu de familles ont répondu à l'invitation.

Merci à l'harmonie de Voiteur qui a exécuté un concert de qualité avec un dernier morceau à la mémoire de René Lorang qui ne manquait jamais la fête.

### **40ANS APRÈS**

Les Amis de Château-Chalon ont célébré, le 10 septembre dernier, le quarantième anniversaire de leur association. En effet c'est au cours de l'hiver 1971 qu'est née l'idée de créer le premier « Son et

lumières » qui verra le jour en 1972 et aura largement contribué à la transformation du village. Ce sont 246 personnes qui ont répondu à cette invitation.

L'idée de relancer une animation estivale qui s'inspirerait des spectacles qui ont fait les grandes heures du Castrum a été lancée. Il est fait appel aux compétences et aux bonnes volontés qui souhaiteraient apporter leur contribution à ce projet. Un questionnaire est disponible sur le site internet des retrouvailles <http://chateau-chalon.ass0.fr> Renseignements auprès d'Alain Maigrot.

### **LA MAIRIE SERA FERMÉE POUR CAUSE DE TRAVAUX ET CONGÉS DU 3 AU 20 OCTOBRE 2011**

Le conseil municipal a décidé de programmer dans les investissements de cette année l'isolation de la mairie et sa rénovation car le plafond et les murs sont largement marqués par les années. Nous avons déposé un dossier de subvention au Conseil Général qui va apporter sa contribution à ces travaux.

L'entreprise devrait intervenir dès le 3 octobre, semaine de congés de notre secrétaire, mais les travaux dureront à priori jusqu'au 20 octobre !

Durant les *semaines 41 et 42* le service de mairie sera assuré aux horaires habituels le mardi et le jeudi de 17h30 à 19h00 à la *Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille 2*, rue des Masses à Voiteur. La ligne directe du téléphone de notre secrétaire de mairie sera durant cette période le Tel 03 84 44 04 43.

Si vous avez besoin de documents ou d'un service sur place vous pouvez joindre Émilie à ce numéro et nous ferons le nécessaire pour éviter un déplacement aux personnes qui ne pourraient se rendre au siège de la Communauté de Communes.

En cas d'urgence, vous pouvez toujours joindre soit le maire soit un adjoint.

Merci pour votre compréhension.

### **RAPPEL (PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTORISATION DE TRAVAUX) :**

Tous les travaux qui concernent l'aspect extérieur d'un bâtiment (cheminée, façades, ouvertures, muret, changement de fenêtres ou de porte etc...) nécessite une autorisation. Notre secrétaire de mairie est à la disposition de toute personne qui souhaite être informée sur la procédure à suivre.